

**Plafond de la subvention du fonds commun LCR
pour un échange collectif ou une rencontre d'élèves avec un
pays germanophone en 2025**

En raison d'un contexte économique national, le fonds commun Langue et culture régionales abondé par la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est connaît un budget contraint pour l'année 2025.

La subvention globale attribuée pour un projet pourra concerner les trois types de frais suivants :

1. frais de déplacement aller-retour et au cours du séjour,
2. frais d'hébergement des élèves et enseignants français,
3. frais d'activités culturelles (entrées dans les musées, théâtres, sites scientifiques ou historiques, visites guidées ou ateliers dans les musées).

Les factures relatives aux frais éligibles devront être adressées au nom de votre établissement scolaire.

Durée de la rencontre chez les partenaires ou en tiers-lieu	Type d'hébergement	Subvention maximale par groupe De 20 à 30 élèves français Pour l'ensemble des frais de transport + d'hébergement + d'entrées culturelles
4 nuits et +	Hébergement en tiers-lieu	2500 €
1 à 3 nuits	Hébergement en tiers-lieu	1400 €
A la journée	Pas d'hébergement	350 €

Comme le précise le BO n° 26 du 29 juin 2023, les élèves du 1er degré ne peuvent plus être accueillis dans les familles dans le cadre d'une rencontre chez le partenaire.

Pour les groupes de moins de 20 élèves français, les plafonds seront légèrement inférieurs.

Attention ! Sont exclus des subventions du fonds commun LCR les frais de restauration, de cadeaux, de matériel et d'activités telles que bateaux-mouches, ascensions de monuments, funiculaires, trains touristiques, parcs d'attraction, zoos, activités sportives ludiques et les frais des partenaires germanophones.